

prend pas le temps de considérer le caractère de son client, cet important élément disparaît. Tout le monde sait qu'un médecin peut être très brillant et avoir gagné une médaille d'or au collège. Il se met à pratiquer, il est capable de bien soigner ses malades et se donne beaucoup de peine pour eux; malgré tout, il ne réussit pas et n'a pas le nombre de clients qui devraient rechercher les services d'un homme aussi hautement qualifié. Voilà où l'élément personnel entre en jeu. Il faut penser à la possibilité de faire disparaître cet élément personnel, comme cela pourrait se faire si nous allions trop vite avec ce projet de service médical d'Etat.

Je dois dire qu'au Canada on s'occupe assez bien de la santé publique. Autrefois, les municipalités se chargeaient du soin des indigents, peu nombreux à cette époque, mais aujourd'hui ce service est devenu beaucoup plus important. Les municipalités et les provinces se sont occupées de la médecine préventive et aujourd'hui ce service ne laisse rien à désirer. Un honorable député qui a pris la parole l'autre soir a quelque peu critiqué notre politique concernant l'hygiène au Canada, mais les statistiques prouvent que, sous ce rapport, le Canada fait autant que toute autre contrée de l'univers. On a prouvé que toute maladie contagieuse susceptible d'enrayement, comme la diphtérie, la typhoïde et la tuberculose, diminuent d'intensité dans ce pays, car le peuple a appris comment traiter ces maladies, et c'est pourquoi les résultats sont bons. Certaines gens se plaisent à dire que la santé de notre peuple est négligée et est de plus en plus mauvaise, mais, de fait, on s'en occupe d'une façon admirable. L'autre soir, l'honorable député de Saint-Boniface a exposé un point de vue absolument vrai, quand il a dit que les gens reçoivent les soins nécessaires, bien que les médecins ne soient pas payés. Quiconque s'est occupé de cette question sait que cela est vrai. Dans ma propre circonscription, personne n'est privé du traitement dont il a besoin, qu'il s'agisse d'une opération ou d'attention médicale, et je crois que cela est vrai dans une grande mesure partout au Canada. Je dirai à l'honorable député de Saint-Boniface que le Gouvernement comprend la nécessité d'étudier cette question à fond, de s'efforcer de coordonner tous les efforts tentés en ce sens, et d'appuyer ceux qui travaillent vers ce but. Je crois, comme l'honorable député, qu'un jour viendra où des mesures à cet effet seront prises, mais il faut procéder graduellement.

M. HOWDEN: J'apprécie beaucoup les remarques du ministre; j'ai été heureux de l'entendre parler comme il l'a fait et j'approuve à peu près tout ce qu'il a dit. Je considère cependant que le sujet n'a pas reçu depuis quelques années toute l'attention qu'il mé-

[L'hon. M. Sutherland.]

te; il est vrai qu'aujourd'hui, le public réclame des services médicaux et quand le public demande en bloc quelque chose, il est bien rare qu'il ne l'obtienne pas presque immédiatement. Il peut y avoir des exceptions, mais d'une façon générale, et certainement dans la partie du pays d'où je viens, les gens ont à leur disposition un assez bon service médical. Ils peuvent faire venir un médecin et se procurer tous les remèdes voulus quand ils sont malades, mais, comme je l'ai déjà dit ce sont les municipalités qui sont obligées de défrayer toutes les dépenses et elles ont déjà assez de mal à toucher les deux bouts. Il en résulte que les médecins ne touchent pas un sou pour leurs services. Je ne suis pas chargé de faire un plaidoyer en faveur des médecins. Je dis tout simplement que si les médecins rendent des services appréciables—et je considère que c'est exactement ce qu'ils font non seulement dans l'Ouest, mais dans tout le Canada—ils doivent être rémunérés convenablement. Si les honoraires payés par les municipalités pouvaient être augmentés de quelque façon, les gens pourraient choisir leur médecin et se faire hospitaliser quand ils en auraient besoin. La difficulté concernant les idées individuelles dont le ministre a parlé, serait éliminée; les gens pourraient avoir le médecin qu'ils veulent et celui-ci serait rémunéré d'une façon raisonnable pour ses services. On ne peut pas compter seulement sur les municipalités pour le faire; les petites municipalités de l'Ouest canadien, aux prises avec de nombreuses difficultés, ne sont pas plus en état de le faire qu'elles ne peuvent attraper la lune. Si j'en appelle au ministre ce soir, c'est parce que les municipalités, même avec l'aide des provinces, ne peuvent pas procurer les services nécessaires. Je considère qu'il nous faut la coopération des trois autorités, fédérale, provinciale et municipale. Si nous pouvons l'obtenir, nous aurons un système satisfaisant et non obligatoire de service médical d'Etat dont le peuple canadien retirera de gros avantages.

M. SPENCER: Il y a quelques instants, le ministre a fait une déclaration que je ne saurais laisser passer sans au moins la mettre en doute. Il me reprendra si je me trompe, mais je crois qu'il a dit que l'on s'occupait de la santé du peuple d'une façon qui ne laisse rien à désirer. Je n'en doute pas, les médecins font de leur mieux, mais on me permettra de dire que ceux qui ont besoin de soins médicaux se subdivisent en trois catégories principales. La première se compose de ceux qui peuvent facilement payer les services d'un médecin. La deuxième se compose de ceux qui n'en ont pas le moyen et pour cette raison sont,